



OIC/8WMC/SOM/2021/REP.DRAFT

Original: Arabe

**Rapport de la
Réunion des hauts fonctionnaires préparatoire à la huitième
session de la Conférence ministérielle de l'Organisation de la
coopération islamique sur les femmes**

*« Session de la préservation des acquis de l'égalité des sexes et de
l'autonomisation des femmes dans le contexte de la pandémie de Coronavirus
et au-delà »*

Le Caire - République arabe d'Egypte

6-7 juillet 2021

Rapport de la Réunion des hauts fonctionnaires préparatoire à la tenue de la huitième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation de la coopération islamique sur les femmes dans les États membres

« La préservation des acquis de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la pandémie de Coronavirus et au-delà »

Le Caire - République arabe d'Égypte les 6 et 7 juillet 2021

1. La réunion préparatoire des hauts fonctionnaires pour la tenue de la huitième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation de la coopération islamique pour les femmes dans les États membres s'est tenue au Caire, en République arabe d'Égypte, les mardi et mercredi 6 et 7 juillet 2021 (26 et 27 Dhu al-Qa'dah 1442 AH).

Séance d'ouverture :

2. La réunion a été ouverte par la récitation de versets du Noble Coran suivie par une déclaration de M Seydou Solama, le représentant de Son Excellence la Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire du Burkina Faso, Mme Helen Marie Lawrence Elbodo/Marshall, dont le pays préside la septième session de la Conférence ministérielle de l'OCI sur les femmes dans les États membres.
3. Dans son allocution, le représentant du Ministre a passé en revue les activités menées pendant la présidence par Burkina Faso de la dernière session ; activités menées en coopération avec le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique et les organes et institutions compétents de ladite l'Organisation. Il a exprimé ses remerciements aux gouvernements des États membres, au Secrétariat général, aux organes et institutions compétents de l'Organisation de la coopération islamique et au Conseil consultatif des femmes auprès de la Conférence pour leurs contributions à la mise en œuvre des résolutions prises par la septième session de la Conférence. Il a également exprimé les remerciements de son gouvernement à la République arabe d'Égypte et l'a félicitée pour l'accueil de la huitième session de la conférence ministérielle sur la femme.
4. Son Excellence l'Ambassadeur Mohamed Ahmed Al-Afifi, vice-ministre des affaires étrangères chargé des affaires sociales et des droits de l'homme de la République arabe d'Égypte, a prononcé le discours d'ouverture, dans lequel il a parlé du choix du thème de la huitième session, qui est « Maintenir les acquis de l'égalité des sexes et autonomiser les femmes dans le contexte de la pandémie de Coronavirus et au-delà », exprimant la gratitude de son pays aux États membres pour la confiance qu'ils lui ont témoignée, en acceptant l'offre de son pays d'accueillir cette session. Il a également exprimé les remerciements de l'Égypte au Burkina Faso pour la présidence de la septième session de la conférence ministérielle sur la femme.

5. Il a également souligné que la présente session, qui se tient à un moment où le monde souffre des répercussions sociales, sanitaires et économiques résultant du déclenchement de l'épidémie de Coronavirus, constitue un espace de discussion sur les moyens de faire face à ces répercussions du point de vue du genre et des droits de l'homme, et que sa tenue témoigne du souci et de l'intérêt des États membres pour les questions de progrès des femmes, quelles que soient les circonstances. En effet l'équation du développement dans les États membres demeure, selon l'Ambassadeur, incomplète tant qu'on n'aura pas activé le rôle des femmes et tant qu'on ne leur aura pas fourni les compétences, les capacités, les opportunités et le soutien nécessaires pour jouer leur partition dans le développement de la société sur un pied d'égalité avec les hommes.
6. L'ambassadeur Afifi a souligné que, quinze ans après l'adoption du premier plan d'action de l'Organisation de coopération islamique pour la promotion de la femme (OPAAW) au Caire, les États membres ont pu créer un environnement juridique et institutionnel approprié pour reconnaître les droits fondamentaux des femmes, d'où l'importance d'identifier les moyens de préserver les acquis des États membres dans le domaine de l'égalité des sexes et de la justice. En conclusion, l'Ambassadeur Afifi s'est félicité de la présence des différentes délégations au Caire qu'il a appelées à œuvrer pour assurer le bon déroulement et le succès de la réunion.
7. Son Excellence l'Ambassadeur Tariq Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales, a pris la parole au nom du Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique, et s'est félicité du choix de l'Égypte comme lieu de la conférence, notant que la session s'est tenue dans le contexte des répercussions sociales, économiques et sanitaires de la pandémie de Coronavirus sur les groupes vulnérables, en particulier sur les femmes et les filles. Elle constitue de ce fait, a renchéri l'Ambassadeur Bakhit, une opportunité de rechercher des moyens de préserver les acquis de l'égalité et de la justice entre les sexes et le respect des droits des femmes et leur autonomisation au sein des États membres dans cette situation difficile et au-delà. C'est également, a poursuivi le Secrétaire général adjoint, une opportunité d'étudier les moyens de valoriser le rôle des femmes dans le développement des sociétés des États membres de l'Organisation de la coopération islamique et de soutenir les valeurs de justice, d'équité et d'égalité des chances que notre religion islamique garantit aux femmes. Il a en outre appelé tous les participants à redoubler d'efforts pour faire du respect des droits des femmes une réalité, en particulier les femmes vivant dans des situations de guerre ou de déplacement où celles qui sont exposées à toutes les formes de violence. Enfin, le Secrétaire général adjoint a exhorté les États membres à s'employer davantage à autonomiser les femmes, notant que, sans cela, aucun développement ne peut être réalisé dans aucun pays.
8. La Secrétaire général adjoint a indiqué que l'Organisation pour le développement des femmes, créée par la résolution n° 4/36-Cult par le Conseil des ministres des affaires

étrangères, réuni en sa trente-sixième session à Damas en 2009, a pu atteindre le quorum pour l'entrée en vigueur de son statut en juillet 2020. Selon lui, cette organisations avait commencé à mener à bien ses tâches, appelant les États membres de l'Organisation de la coopération islamique qui n'ont pas encore ratifié le Statut de l'Organisation pour le développement de la femme à le faire dans les meilleurs délais et à adhérer à cette organisation spécialisée, qui espère contribuer à l'autonomisation des femmes et activer leur rôle dans le processus de développement au sien dles pays de l'Organisation de la coopération islamique

Election de Bureau :

9. La réunion a élu à l'unanimité la République arabe d'Égypte à la présidence de la réunion des Hauts fonctionnaires. Les autres membres du bureau sont les suivants :

Vice-présidents :

- République du Niger ;
- République des Maldives ; et
- de l'Etat de Palestine
- Rapporteur : le Burkina Faso

10. La réunion a adopté son ordre du jour et son programme de travail (annexe n° 1).
11. La réunion a mis en place un comité de rédaction à composer non-limité pour discuter des projets de résolutions soumis à la Conférence en prélude à leur présentation à la Réunion des hauts fonctionnaires
12. La réunion a exprimé sa gratitude et ses félicitations à la République arabe d'Égypte pour élection à la présidence de la conférence et lui a souhaité plein succès.
13. Dr Amina Al-Hajri, directrice générale des affaires culturelles sociales et de la famille a présenté un rapport sur les efforts qu'il a déployés pour assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions prises par la septième Conférence ministérielle sur les femmes en coordination avec les organes et institutions compétents de l'Organisation et en coopération et avec les États membres.
14. Le Conseil consultatif des femmes de l'Organisation de la coopération islamique a fait un rapport sur ses activités depuis la tenue de la septième session de la Conférence ministérielle sur les femmes dans les États membres au Burkina Faso en décembre 2018.
15. La réunion a écouté avec intérêt les présentations faites par les organes subsidiaires et les institutions spécialisées et affiliées de l'OCI sur leurs efforts pour soutenir les États

Membres dans le domaine de l'autonomisation des femmes et dans la mise en œuvre des résolutions prises par la septième Conférence ministérielle sur les femmes et les plans de travail futures. Ces exposés traitaient de divers aspects du thème de la session comme suit :

- a) La politique de la Banque islamique de développement en matière d'autonomisation des femmes dans les pays membres.
 - b) Les efforts de l'ISESCO pour soutenir les Etats membres dans le domaine de l'autonomisation des femmes.
 - c) Étude de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme sur la justice et l'égalité des sexes dans une perspective islamique et les droits de l'homme, et sur les efforts déployés par la Commission dans le domaine de la promotion de la femme.
 - d) Rapport de l'OCI sur les femmes et le développement de 2021, progrès vers la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pour la promotion de la femme OPAAW, (SESRIC).
 - e) Programme de formation au marketing électronique pour les femmes cheffes d'institutions, par le Centre islamique pour le développement du commerce.
 - f) Les efforts de l'Académie internationale du Fiqh islamique sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que sur la promotion de la justice et de l'égalité des sexes.
 - g) L'état de la promotion du projet de banque familiale et de microfinance dans les pays du G5-Sahel, par la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture.
 - h) Efforts de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme dans le domaine de la promotion de la femme.
16. La réunion a été informée de l'état de ratification du statut de l'Organisation pour le développement de la femme dans le cadre de l'Organisation de la coopération islamique, et a noté que 22 pays ont signé ce statut et que 15 pays l'ont ratifié. Le statut est ainsi entré en vigueur en juillet 2020 et la Réunion a été informée que l'organisation pour le développement de la femme a commencé ses activités. La réunion a félicité l'ambassadeur Ihab Fawzy de la République arabe d'Égypte pour sa nomination en tant que directeur exécutif adjoint de l'organisation et lui a souhaité plein succès.
17. La réunion a écouté avec intérêt les présentations faites par 17 Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique concernant ses efforts dans le domaine de l'autonomisation des femmes et la mise en œuvre du plan OPAAW.
18. Les participants ont exprimé leur appréciation pour le contenu des présentations faites et ont souligné la qualité et l'importance des sujets développés ainsi que les programmes et activités entrepris par les différents organes et institutions compétents de l'Organisation de la coopération islamique afin de soutenir et renforcer l'autonomisation des femmes dans les États membres. Ils ont appelé les États membres à échanger les expériences et les bonnes pratiques développées dans leurs pays dans le domaine de l'autonomisation des femmes.

19. La réunion a exprimé son appréciation pour les documents qui seront soumis à la conférence, à savoir :
 - a. Rapport de l'OCI sur les femmes et le développement de 2021, progrès vers la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pour la promotion de la femme OPAAW, (SESRIC).
 - b. L'étude sur la justice de genre et l'égalité d'un point de vue islamique et sous l'angle des droits de l'homme préparée par la Commission permanente indépendante des droits de l'homme ;
 - c. Rapport 2020 de l'OCI sur les femmes et le développement (SESRIC).
20. La réunion a discuté de la formation du Comité directeur pour l'étude et l'évaluation des rapports nationaux sur la mise en œuvre du plan OPAAW soumis et il a été convenu de tenir une réunion experts gouvernementaux à composition non-limitée pour mettre en place de comité directeur son mécanisme du travail et pour définir ses missions.

Projets de résolutions :

21. Le comité de rédaction créé par la réunion des Hauts fonctionnaires a examiné et adopté les résultats de ses délibérations sur les projets de résolution suivants, et la réunion a recommandé qu'ils soient renvoyés à la huitième Conférence ministérielle sur les femmes pour approbation (annexe n° 2) :
 - 1) Projet de résolution n° 1/8-M (Huitième Conférence ministérielle pour les femmes) concernant le développement des femmes palestiniennes (soumis par l'État de Palestine) ;
 - 2) Projet de résolution n° 2/8-M concernant (Huitième Conférence ministérielle pour les femmes) (soumis par le Royaume d'Arabie saoudite) ;
 - 3) Projet de résolution n° 3/8-m (Huitième Conférence ministérielle pour les femmes) sur la pérennité des acquis dans le domaine de la promotion de la femme et de l'égalité des sexes dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique (soumis par le Burkina Faso) ;
 - 4) Projet de résolution n° 4/8-M (Huitième Conférence ministérielle sur les femmes) sur l'élaboration de la politique genre de l'Organisation de la coopération islamique (soumis par le Burkina Faso) ;

- 5) Projet de résolution n° 5/8-m (Huitième Conférence ministérielle sur les femmes) sur l'intégration d'une perspective de genre dans les stratégies et politiques visant à faire face aux effets de la pandémie de Coronavirus et à renforcer la résilience des femmes dans les États membres de l'Organisation islamique de la Coopération (soumis par l'Égypte, le Bangladesh et le Burkina Faso) ;
- 6) Projet de Résolution n° 6/8-m (Huitième Conférence Ministérielle pour les Femmes) relative au Conseil Consultatif des Femmes issu de la Conférence Ministérielle de l'Organisation de la Coopération Islamique pour les Femmes dans les Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (soumis par le Burkina Faso) ;
- 7) Projet de résolution n° 7/8-m (Huitième Conférence ministérielle pour les femmes) sur la consolidation de l'autonomisation économique de la femme sur le rôle des femmes dans le règlement des conflits et la promotion de la paix sociale (propositions de l'Égypte et du Gabon) ;
- 8) Projet de résolution n° 8/8-m concernant le renouveau du discours religieux et son impact sur la protection et la promotion des droits des femmes (soumis par l'Égypte) ;
- 9) Projet de résolution n° 9/8-m (la huitième Conférence ministérielle pour les femmes) sur la coordination de l'intégration d'une perspective d'égalité des sexes dans le système de coopération islamique (soumis par l'Égypte) ;
- 10) Projet de résolution n° 10/8-m (Huitième Conférence ministérielle pour les femmes) sur l'action commune pour soutenir les réfugiées et les déplacées (soumis par la Turquie) ;
- 11) Projet de résolution n° 11/8 - M (Huitième Conférence ministérielle pour les femmes) sur la promotion de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques pour les jeunes femmes (soumis par la Turquie) ;
- 12) Projet de résolution n° 12/8 - M (Huitième Conférence ministérielle pour les femmes) concernant la généralisation de la protection sociale aux femmes et aux filles (Proposé par Maroc) ;
- 13) Projet de résolution n° 13/8-M (Huitième Conférence ministérielle pour les femmes) concernant le Prix de l'Organisation de la coopération islamique pour les réalisations des femmes (soumis par la Turquie) ;
- 14) Projet de résolution n° 14/8-m (Huitième Conférence ministérielle sur les femmes) sur le lieu et la date de la neuvième session de la Conférence ministérielle sur les femmes.

Projet d'ordre du jour et de programme de travail de la Conférence ministérielle :

22. La réunion a adopté le projet d'ordre du jour et de programme de travail de la huitième Conférence ministérielle sur les femmes (annexe n° 3) et a recommandé qu'ils soient présentés à la réunion ministérielle.

Date et lieu de la huitième session de la conférence :

23. La réunion s'est félicitée de l'offre faite par la République islamique du Pakistan d'accueillir la neuvième session de la Conférence en 2023, et a chargé le Secrétariat général d'assurer le suivi de la question afin de fixer définitivement la date de la session en coopération avec le Pakistan et d'informer États membres de ce qui se passe à cet égard.
24. La réunion a pris note de l'offre faite par la République du Mali ...d'accueillir la dixième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation de la coopération islamique sur les femmes.
25. La réunion a exprimé ses remerciements et sa gratitude au gouvernement et au peuple de la République arabe d'Égypte pour l'excellente organisation de la conférence et pour leur sens élevé de l'hospitalité. Il a salué l'esprit professionnel dans lequel les travaux de la conférence ont été menés, ainsi que le rôle joué par le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique dans le déroulement et le succès de cette conférence.

Le Caire, le 07 juillet 2021